



## PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

REUNION DU 30 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le trente septembre, à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois, dûment convoqué, s'est réuni à la salle de la Brasserie d'Avesnes sur Helpe, en session ordinaire sous la présidence de **Monsieur Alain POYART**.

**Nombre de délégués en exercice : 71**

**Qui ont pris part à la délibération : 69**

**Date de la convocation : 23 septembre 2014**

### PRESENTS :

AVESNELLES

Monsieur BAROCHE  
Madame LESNE  
Monsieur MAUFROID  
Madame CUVILIER  
Monsieur BREUCQ

AVESNES SUR HELPE

Madame DEZITTER,  
Monsieur POYART,  
Madame DESFOSSEZ,  
Monsieur ROUSSELLE,  
Madame HEVIN,  
Monsieur NIMAL,  
Madame MASUYER,  
Monsieur BOUTE,  
Monsieur GHEZAL a donné procuration à Madame RICHELIEU,  
Madame RICHELIEU

BAS-LIEU

Monsieur FRANCOIS a donné procuration à Monsieur LANDOUZY, conseiller suppléant

BEAUREPAIRE SUR SAMBRE

Monsieur FORET

BEAURIEUX

Monsieur DURSENT a donné procuration à Monsieur HERBET

BERELLES

Madame TRAEN

BEUGNIES

Monsieur JOPEK

BOULOGNE SUR HELPE

Monsieur DUFLOS

CARTIGNIES

Monsieur RATTE

Madame SOUMIER

CHOISIES

Monsieur PAQUET

CLAIRFAYTS

Monsieur ERPHELIN a donné procuration à Monsieur COUSIN, conseiller suppléant

DAMOUSIES

Monsieur SOIL

DIMECHAUX

Monsieur ETEVE

DIMONT  
DOMPIERRE SUR HELPE

DOURLERS  
ECCLES  
ETROEUNGT

FELLERIES

FLAUMONT-WAUDRECHIES

FLOURSIES  
FLOYON  
GRAND-FAYT  
HAUT-LIEU  
HESTRUD  
LAROUILLIES  
LEZ-FONTAINE  
LIESSIES  
MARBAIX  
PETIT FAYT

PRISCHES

RAINSARS  
RAMOUSIES  
SAINS DU NORD

SAINT-AUBIN  
SAINT HILAIRE SUR HELPE  
SARS-POTERIES

SEMERIES  
SEMOSIES  
SOLRE LE CHATEAU

SOLRINNES  
TAISNIERES EN THIERACHE  
WATTIGNIES LA VICTOIRE

**EXCUSES :**

NOYELLES SUR SAMBRE  
SARS-POTERIES

Monsieur LEBRUN  
Monsieur LIBERT a donné procuration à Monsieur FERTIN, conseiller suppléant  
Monsieur PIOTROWSKI  
Monsieur ANSIAUX  
Monsieur JUSTE,  
Madame BOUZERE  
Monsieur NOYON,  
Madame PLUMART,  
Monsieur LAMBRET a donné procuration à Madame WATREMEZ  
Monsieur VIN  
Monsieur DELTOUR a donné procuration à Monsieur POYART  
Madame GEBHARDT  
Monsieur SCULFORT  
Monsieur CABARET  
Monsieur HERBET  
Monsieur SALMON  
Monsieur DECHERF  
Monsieur SCHUERMANS  
Monsieur DUCANCHEZ  
Monsieur ROYAUX a donné procuration à Madame OLLIVIER, conseillère suppléante  
Monsieur FOVEZ  
Monsieur DE SANTIS  
Madame WATREMEZ  
Monsieur DE GROOTE  
Madame BASQUIN,  
Monsieur DESSAINT,  
Madame LENTIER,  
Monsieur DEUDON a donné procuration à Monsieur DESSAINT,  
Madame BUFI a donné procuration à Madame BASQUIN jusqu'au vote sur les animations jeunesse,  
Monsieur MARION  
Madame FREHAUT  
Monsieur DOSEN  
Monsieur GILLET,  
Monsieur LASSAUCE  
Monsieur DEFROIDMONT  
Monsieur BEUGNIES  
Monsieur LETY a donné procuration à Madame MAREAUX,  
Madame MAREAUX,  
Monsieur BINOIT  
Monsieur CORBINAUD  
Monsieur CONNART  
Monsieur LEVEQUE

Monsieur MONNIER  
Madame BEUVELET

Monsieur le Président accueille les participants en remerciant la commune d'Avesnes sur Helpe pour la mise à disposition de la salle de la Brasserie.

Puis il demande ensuite à Monsieur HERBET de faire l'appel, le quorum étant atteint, la réunion peut commencer.

## **Adoption du compte rendu du 11 juin 2014**

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, approuve le compte-rendu du Conseil Communautaire du 11 juin 2014.

## **Développement économique**

### **Concession d'aménagement : compte-rendu d'activités et tableau de trésorerie**

Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté que, conformément aux dispositions de l'article 23 – III du traité de concession d'aménagement conclu avec la Sem ADEVIA, devenue désormais TERRITOIRES 62, le compte-rendu a fait l'objet d'une réunion de travail de la commission « concession d'aménagement » le 11 septembre dernier, en présence du concédant, réunion au cours de laquelle ont été examinés les avancements du dossier.

Des informations complémentaires sont données à Monsieur CABARET sur les perspectives futures d'aménagement.

Avec avis favorable de la commission, le conseil de Communauté, à l'unanimité, approuve le compte-rendu d'activités, ainsi que le tableau financier qui maintient l'avance maximale de trésorerie de la 3CA à 920.000 € mais en modifie les modalités de versement : 300.00 € en 2013 (*déjà versés*), 250.000 € en 2014 et 370.000 € en 2015.

### **Subvention à l'entreprise SICA SEV (pour information)**

Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté que, lors de sa réunion du 19 décembre 2013, il a décidé de mettre en place une politique d'aide financière aux entreprises et structures de droit privé de son territoire, intitulée « aide aux investissements pour l'emploi ».

Intervenant en complément d'une aide accordée par la Région ou par l'Etat, cette aide répond aux caractéristiques suivantes :

► Calcul du montant :

- 500 € par emploi à temps partiel conforté,
- 1.000 € par emploi à temps complet conforté,
- 2.000 € par emploi déprécarisé,
- 4.000 € par emploi à temps complet créé,

► Plafonnements :

- 20 % du montant H.T. des investissements réalisés,
- montant maximal de 50.000 € par dossier (minima : 4.000 €),
- respect de la règle européenne « de minimis »,

► Modalités de versement de l'aide : sur trois années après la fin des travaux, avec vérification de l'évolution du personnel de l'entreprise ou de la structure, cette durée pouvant être portée à cinq années.

Une première demande est arrivée à la communauté de communes, en provenance de la société « SICA SEV » située à Haut-Lieu, qui correspond aux conditions permettant d'accéder à cette politique communautaire puisque les investissements prévus permettent :

- ◆ de conforter 43 emplois à temps complet et 6 emplois à temps partiel,
- ◆ de créer 4 emplois à durée indéterminée (deux en 2015 et deux en 2016),
- ◆ de déprécariser 2 emplois (un en 2014 et un en 2015).

Le Bureau a examiné ce dossier lors de sa réunion du 2 juillet dernier et a donné un avis favorable pour l'attribution d'une subvention de 20.000 €, ce qui est le maximum auquel peut prétendre l'entreprise compte-tenu des subventions déjà accordées par la Région et l'Europe, et de la nécessité de respecter le plafond « de minimis ». Ce dossier a été envoyé à la Région en sollicitant l'autorisation d'accorder cette subvention.

Conformément aux dispositions de la délibération du 19 décembre 2013, le Conseil de communauté est informé de cet envoi ; en cas de réponse positive de la Région, ce dossier sera présenté lors d'une prochaine réunion pour une attribution définitive de la subvention, laquelle serait versée en trois fois, de 2015 à 2017.

## Aménagement numérique

### **Association au syndicat mixte « La Fibre Numérique 59/62 »**

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur DE SANTIS qui informe le Conseil de Communauté qu'en 2013, le Conseil Régional Nord – Pas de Calais ainsi que les deux conseils généraux, du Nord et du Pas de Calais ont adopté dans les mêmes termes le Schéma directeur du très-haut débit en Nord – Pas de Calais. Ce schéma fixe les objectifs et principes stratégiques, un calendrier prévisionnel de long terme, des objectifs territoriaux et technologiques de déploiement, ainsi que les grandes masses financières.

Ce schéma intègre un programme opérationnel qui prévoit la réalisation de diverses études techniques préalables à la réalisation des travaux dans la zone « publique ». La réalisation de ce programme opérationnel a été confiée à « La fibre Numérique 59/62 », syndicat mixte ouvert créé à l'initiative de la Région et des deux départements.

Il rappelle en outre que, ce syndicat mixte est l'interlocuteur de l'Etat pour la mise en œuvre sur le territoire régional du plan « France très haut-débit », plan dont les objectifs rejoignent le schéma directeur régional. Ce plan prévoit d'apporter des financements à la mise en œuvre du très-haut débit, mais à condition que celle-ci soit organisée au minimum à une échelle départementale.

Tant les statuts que le règlement intérieur de « La Fibre Numérique 59/62 » donnent à ce syndicat mixte la possibilité de s'associer à des structures dont l'activité est en lien avec les études et dispositifs évoqués ci-dessus.

Le territoire de la 3CA étant intégralement situé en zone « publique » et compte tenu de l'intérêt de voir le très-haut débit se développer le plus vite possible, avec avis favorable du Bureau, le Conseil de Communauté, à l'unanimité, décide de s'associer au syndicat mixte « La Fibre Numérique 59/62 » afin de participer aux commissions et groupes techniques de ce dernier.

Il est précisé que, s'agissant d'une association et non d'une adhésion au sens du Code général des collectivités territoriales, il n'y a pas de cotisation à verser.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, décide de s'associer aux travaux du Syndicat « La Fibre Numérique 59/62 ».

Monsieur DUCANCHEZ informe également le Conseil de Communauté que les travaux nécessaires à la remise à niveau du réseau radio sur le territoire de l'ex-CCR2H ont été réalisés et qu'une nouvelle DSP pourra être mise en place prochainement.

## **Insertion**

### **Subvention au GIP « réussir en Sambre-Avesnois »**

Avec avis favorable du Bureau, Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver le versement d'une subvention de 111.128,26 € (soit la somme de ce qui était versé l'an dernier au PLIE, à la Maison de l'Emploi et à la Mission locale) avec conclusion d'une convention d'objectifs regroupant les trois signées l'an dernier.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, approuve le versement d'une subvention de 111.128,26 € avec conclusion d'une convention d'objectifs.

Il informe également le Conseil de Communauté que, pour 2015, une refonte des relations avec le GIP sera proposée, avec non seulement une collaboration avec le CIAS en matière d'insertion, mais également avec la communauté de communes pour le développement économique et l'accueil de nouveaux actifs. En outre, le GIP pourrait accompagner la 3CA pour travailler à une gestion prévisionnelle des emplois et compétences communauté/communes.

### **Subvention à l'association « Adessa »**

Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté que, depuis plusieurs années, l'association « Adessa » organise des déplacements de demandeurs d'emploi de l'arrondissement pour des emplois saisonniers hors de la région, soit pour de l'activité touristique, soit pour les vendanges. En 2013, pour Avesnes, 56 personnes sont parties pour un total de 61 contrats. A l'échelle du sud-Avesnois (Avesnes + Fourmies) cela représente 202 mois cumulés de travail l'an dernier.

Une personne est employée à temps plein par l'association pour le secteur Avesnes – Fourmies pour laquelle l'association touchait une subvention de l'Etat transitant par la Maison de l'Emploi. Cette subvention a été supprimée pour 2014 et cette information n'est arrivée qu'en juin. L'association finance donc cette activité sur fonds propres, situation qui ne pourra perdurer.

Examinant ce dossier lors de sa réunion du 9 septembre dernier, le Bureau communautaire a souhaité engager une démarche en deux temps :  
→ accorder une subvention exceptionnelle pour finir l'année 2014 (le coût total du poste est de 25.000 €) à laquelle devrait se joindre une subvention exceptionnelle de la CCSA,  
→ participer à un travail partenarial afin d'essayer de trouver une solution pour les années 2015 et suivantes.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 5.000 € à l'association « Adessa » au titre de l'année 2014, sachant que la Communauté de Communes Sud – Avesnois va attribuer une subvention identique.

## **Jeunesse**

### **Organisation des accueils collectifs de mineurs « petites vacances »**

Monsieur le Président donne la parole à Madame FREHAUT qui informe le Conseil de Communauté que le groupe de travail regroupant élus et techniciens, tant de la communauté de communes que des communes où étaient implantés des accueils collectifs de mineurs (*auparavant dénommés accueils de loisirs sans hébergement*) a poursuivi son travail, en se consacrant désormais aux accueils pendant les « petites vacances », et plus précisément celles de la Toussaint et de Noël 2014.

S'inspirant des mêmes principes que ceux ayant présidé à l'organisation des accueils collectifs de mineurs de juillet, ce groupe de travail a rédigé un rapport qui a reçu un avis favorable du Bureau communautaire.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, décide donc :

- ↳ d'approuver l'organisation d'accueils collectifs de mineurs sur quatre sites ainsi que la mise en place de cinq ateliers ou stages, créatifs ou multisports,
- ↳ de mandater le Président pour conclure :
  - une convention de mutualisation de moyens pour l'organisation des inscriptions avec les communes concernées,
  - une convention de mise à disposition rémunérée de personnel avec les communes d'Avesnes-sur-Helpe et de Solre-le-Château pour l'encadrement de l'accueil organisée dans ces communes,
  - une convention de mise à disposition gracieuse des locaux avec les communes concernées,
- ↳ de mandater le Président pour mener les négociations avec les CAF pour le financement de ces activités,
- ↳ d'approuver les modalités de rémunération du personnel vacataire recruté pour ces accueils,
- ↳ d'autoriser le Président à prendre, sous forme d'arrêté, un règlement intérieur de ces accueils,
- ↳ d'approuver les tarifs proposés.

## **Environnement**

### **Politique de protection du bocage : demande de subvention au Conseil Général**

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté de réaliser une dernière fois la politique d'aide à l'entretien des haies bocagères, bien que la subvention du Conseil Général diminue fortement, passant de 70 à 40 %, et ce afin de ne pas déstabiliser les entreprises réalisant les travaux.

Après vérification avec tous les propriétaires et agriculteurs concernés, le linéaire pour l'opération 2014/2015 sera de 1.130.914 mètres (*soit 5.380 mètres de moins que l'an dernier*). Cela va amener une dépense T.T.C de 203.564,40 €.

Avec avis favorable du Bureau, le Conseil de Communauté, décide de solliciter une subvention de 67.855 € auprès du Conseil Général, ce qui laissera l'an prochain à la charge de la 3CA 135.709,40 €.

Monsieur le Président précise qu'il ne sera pas possible, compte tenu des évolutions budgétaires, de poursuivre cette politique dans les mêmes conditions. C'est pourquoi un travail est d'ores et déjà engagé avec le Parc pour naturel régional de l'Avesnois pour voir si des crédits européens pourront, ou non, prendre le « relais » des crédits du Département, ce qui permettrait de maintenir d'une action pour le maintien du bocage, mais sous des formes différentes.

## **Evolution du Syndicat mixte des cours d'eau de l'Avesnois**

Monsieur le Président informe le Conseil de Communauté que, par courrier en date du 4 août dernier, le Préfet du Nord a transmis son arrêté modifiant les statuts du Syndicat mixte des cours d'eau de l'Avesnois, en étendant à l'ensemble des communes de la 3CA les compétences «lutte contre le rat musqué» et «aménagement et entretien des cours d'eau».

Avec avis favorable du Bureau, le Conseil de Communauté, à l'unanimité, approuve cette modification statutaire, qui va permettre d'harmoniser l'exercice de deux compétences de la 3CA sur l'ensemble du territoire communautaire, tout en précisant que cela se traduira par une hausse des cotisations l'an prochain.

## **Coopération intercommunautaire**

### **Adhésion à l'association de préfiguration du pôle métropolitain du Hainaut**

Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté que, créés par la loi du 16 décembre 2010 et modifiés par la loi du 27 janvier 2014, les pôles métropolitains sont des syndicats mixtes qui doivent comprendre un EPCI d'au moins 100.000 habitants ; ils sont composés en vue d'actions dites d'intérêt métropolitain, actions dont ils peuvent se voir déléguer la réalisation. Ils peuvent également intervenir en support d'ingénierie de leurs membres, mais aussi coordonner, voir organiser, des actions de même nature engagées par leurs membres.

Depuis plusieurs années, une réflexion est engagée sur l'opportunité de créer un Pôle métropolitain du Hainaut – Cambrésis, c'est-à-dire couvrant les arrondissements d'Avesnes, Cambrai et Valenciennes. Dans cette perspective, une coopération informelle entre les EPCI (communautés d'agglomération et de communes) a été engagée en vue de la préparation des futurs programmes opérationnels européens, qui a permis de dégager une première méthode de travail et de présenter des priorités partagées par les territoires.

Afin de poursuivre sur cette dynamique, et pour affirmer le Hainaut – Cambrésis dans son rôle d'interlocuteur de l'Etat et de la Région, une structuration juridique souple de ce partenariat est proposée sous forme de l'association de préfiguration du pôle métropolitain. Outre cette fonction représentative, cette association aura pour but d'examiner les modalités juridiques, financières et techniques de réalisation du Pôle métropolitain sous forme de syndicat mixte.

Quel peut être l'intérêt de la 3CA de s'engager dans cette démarche ? Celui-ci figure dans le mot « convergence » repris en page deux du projet de statuts : en coordonnant, voir en réunissant, des projets similaires des intercommunalités des trois arrondissements, le Pôle métropolitain permettra d'atteindre les seuils minimaux d'intervention (souvent prévus en centaines de milliers, voire en millions d'euros) prévus permettant d'accéder aux fonds structurels européens ou aux appels à projets nationaux.

En outre, la mutualisation des ingénieries sur ces dossiers communs profitera d'abord aux structures les plus petites des trois arrondissements, donc à la 3CA. Enfin, le Pôle métropolitain peut être un outil très intéressant pour organiser des projets de coopération transfrontalière.

Avec avis favorable du Bureau communautaire, le Conseil de Communauté, à l'unanimité, approuve l'adhésion de la Communauté de communes à l'association de préfiguration du Pôle métropolitain du Hainaut – Cambrésis, moyennant le versement d'une cotisation annuelle de 0.15 € par habitant, soit 4.695,30 €.

## **Organisation de la communauté de communes**

### **Mise en place des commissions permanentes**

Monsieur le Président informe le Conseil de Communauté que, suite à l'adoption du Règlement intérieur de la communauté de communes lors de la réunion de Conseil du 11 juin dernier, le Bureau communautaire a choisi de mettre en place quatre commissions permanentes, soit :

- ◆ Finances / Personnel / Mutualisation
  - ◆ Développement économique / Numérique / Culture
  - ◆ Enfance / Jeunesse / Sports / Santé
  - ◆ Déchets ménagers / Bocage et énergies renouvelables / Habitat,
- lesquelles seront composées de conseillers communautaires et d'élus municipaux.

Après envoi d'un courrier en juillet aux conseillers communautaires et aux maires, et relance par mail en août, avec avis favorable du Bureau, le Conseil de Communauté, à l'unanimité, approuve les compositions présentées pour ces quatre commissions, sachant que les deux premiers choix ont été retenus par les élus pouvant siéger dans deux commissions et le premier choix pour les élus pouvant siéger dans une commission.

### **Transfert de la bibliothèque associative de Solre-le-Château**

Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté que, suite à l'arrêté préfectoral du 29 septembre 2013 précisant les transferts de compétence et de l'intérêt communautaire, et conformément aux dispositions de la délibération du 13 février 2014, il convient d'établir des conventions de transferts et/ou de mise à disposition de biens et/ou d'équipements avec quinze communes pour la lecture publique, la pratique non compétitive du sport, l'accueil des jeunes pendant les vacances scolaires et le tourisme.

Ces transferts et/ou mises à disposition sont de plein droit en ce qui concerne les activités gérées directement par les communes ; les contacts vont commencer pour la rédaction des conventions, qui devront être votées en termes identiques par le Conseil de Communauté et chaque conseil municipal concerné.

Certaines activités étaient gérées par des associations. Leur transfert est alors facultatif et soumis à un accord à conclure entre la communauté de communes et l'association concernée. Un premier cas se présente avec la bibliothèque de Solre-le-Château.

Celle-ci fonctionne actuellement avec un réseau de sept bénévoles regroupés en association affiliée à la FLASEN (ligue de l'enseignement) ; or, l'affiliation de l'association à la FLASEN s'achève ce mois de septembre et son Président a fait part de son souhait d'une reprise de l'activité par la communauté de communes.

Avec avis favorable tant du Bureau communautaire que de la commune de Solre-le-Château, le Conseil de Communauté, à l'unanimité, approuve l'intégration de la bibliothèque de Solre-le-Château au réseau intercommunal de lecture publique et autorise le Président à signer avec l'association la convention organisant le transfert gratuit des biens de cette dernière à la communauté de communes.

Monsieur JOPEK demande que deviennent les bénévoles de l'association. Il lui est répondu que l'association va se dissoudre.

Concernant la commune de Flaumont-Waudrechies, Monsieur VIN demande dans quel délai il recevra la convention de mise à disposition car la bibliothèque est actuellement fermée et les habitants commencent à s'inquiéter. Monsieur LETELLIER, Directeur Général des Services, lui répond que la 3CA est en attente du retour de la convention de mise à disposition qui a été envoyée à sa commune. Dès qu'elle aura été conclue, le service repartira.

### **Tableau du personnel**

Avec avis favorable du Bureau, le Conseil de Communauté décide de créer un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe dont le travail serait organisé comme suit :

→ entretien des locaux de l'annexe de Marbaix, de la médiathèque de Prisches et des services techniques Rue des Crapauds à Avesnes-sur-Helpe,

→ mise à disposition de la commune de Marbaix pour une durée hebdomadaire de 14 heures, avec remboursement des salaires chargés.

L'entretien des locaux de Marbaix et Prisches étant actuellement assuré par du personnel mis à disposition par des communes contre remboursement de la rémunération par des communes, le coût de cette création de poste est ramené pour la communauté de communes à une heure de salaire chargé par semaine.

### **Création de la saeml « Nordsem » (pour information)**

Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté que, lors de sa réunion du 19 décembre 2013, il a décidé l'adhésion de la 3CA à la société d'économie mixte que le Conseil général entend mettre en place sur le territoire du département, hors Métropole Lilloise, avec acquisition de parts sociales à hauteur de 8.000 €.

Cette société est créée et elle prend le nom de « Nordsem » avec comme actionnaires :

- ↳ Le Département du Nord, collectivité territoriale de référence,
- ↳ les communautés d'agglomération de Cambrai, Maubeuge Val de Sambre et des Portes du Hainaut,
- ↳ les communautés de communes Cœur de l'Avesnois et Cœur d'Ostrevent,
- ↳ douze communes dont cinq de notre arrondissement : Anor, Bavay, Neuf-Mesnil, Bousies et Hestrud,
- ↳ la Caisse des Dépôts et Consignations,

↳ actionnaires privés : le Crédit Coopératif, la Caisse d'Épargne Nord France Europe, la Safidi.

L'assemblée générale constitutive a eu lieu le 12 septembre, et la 3CA a d'ores et déjà procédé à une acquisition de capital à hauteur de 4.000€.

Monsieur JOPEK demande à connaître la différence entre une Sem d'aménagement et une assistance à maîtrise d'ouvrage. Monsieur LETELLIER lui précise que la Sem dépend du code de l'urbanisme, elle conçoit, réalise, la collectivité lui confie une mission alors que l'assistance à maîtrise d'ouvrage conseille.

Monsieur SOIL s'étonne que la commune d'Hestrud fasse partie de la Sem alors qu'elle est membre de la 3CA qui, elle-même, adhère à la Sem. Monsieur Letellier explique qu'une Sem n'est pas un Syndicat Mixte et que, relevant du droit privé, elle peut accueillir en son sein une intercommunalité et certaines communes membres.

## **Questions diverses**

### **Subvention à la radio associative « Canal FM »**

Monsieur le Président informe le Conseil de Communauté que la radio associative Canal FM continue son redressement et que la poursuite de son activité est garantie. Avec avis favorable du Bureau, le Conseil de Communauté, à l'unanimité, décide donc de lui verser en 2014 la même subvention que l'an dernier, soit 6.000 €.

### **Départ de la commune de Noyelles sur Sambre (pour information)**

Monsieur le Président informe le Conseil de Communauté que la 3CA vient d'être destinataire d'un courrier des services de l'Etat relatif à la procédure à suivre pour le retrait de la commune de Noyelles sur Sambre qui souhaite rejoindre la Communauté d'agglomération Maubeuge – Val de Sambre. Un courrier va donc être adressé aux 44 communes du territoire afin que leur conseil municipal se prononce, dans un délai de trois mois, sur cette demande de retrait.

### **Fourniture en gaz de deux bâtiments**

Monsieur le Président informe le Conseil de Communauté que, suite à un accord conclu entre l'Etat français et la Commission Européenne, les tarifs règlementés pour la fourniture de gaz naturel aux clients professionnels, et donc aux collectivités vont être progressivement supprimés.

Deux dates limites ont été fixées à cet effet :

- ◆ 31 décembre 2014 pour les bâtiments ayant une consommation supérieure à 200.000 kWh par an ; deux bâtiments communautaires sont concernés : celui situé Rue Cambrésienne à Avesnes sur Helpe (*futur siège social*) et celui situé avenue du 45<sup>ème</sup> R.I. également à Avesnes sur Helpe (*loué aux Apprentis d'Auteuil*),
- ◆ 31 décembre 2015 pour les bâtiments ayant une consommation supérieure à 30.000 kWh par an ; plusieurs bâtiments communautaires seront alors concernés, leur liste définitive ne pourra être réalisée qu'après achèvement des transferts de biens suite à la définition des compétences et de l'intérêt communautaire.

En conséquence, avec avis favorable du Bureau communautaire, le Conseil de Communauté, à l'unanimité, approuve le lancement d'une mise en concurrence adaptée pour la fourniture de gaz dans les deux bâtiments précités pour une année.

Suite à la demande du Maire de Lez-Fontaine, Monsieur le Président informe également le Conseil de Communauté qu'une consultation plus vaste sera organisée l'an prochain pour l'ensemble des bâtiments ayant une consommation annuelle supérieure à 30.000 kWh et que la mise en place d'un groupement de commandes pour la fourniture en gaz des bâtiments du territoire est envisagée.

### **Déchetteries : gestion des emballages souillés**

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur GILLET qui explique au Conseil de Communauté que « Eco DDS » est un organisme agréé sur le périmètre des DDS (Déchets Diffus Spécifiques) afin d'assurer leur collecte et leur traitement.

C'est un service gratuit pour la communauté de communes, permettant de bénéficier d'un soutien aux actions de communication locale, de la mise à disposition des contenants, d'une contribution forfaitaire à l'infrastructure, aux coûts de gestion et d'équipement et au service de collecte primaire réalisé par une déchetterie.

Avec avis favorable du Bureau communautaire, le Conseil de Communauté, à l'unanimité, approuve la conclusion d'une convention avec « Eco DDS ».

### **Subvention à l'association « Les Avesnoiseries »**

Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté que, lors de sa dernière réunion, il a décidé d'attribuer une subvention de 10.000 € versée sur deux exercices, soit 5.000 € en 2014 et 5.000 € en 2015 à l'association « Les Avesnoiseries », pour l'organisation d'un spectacle intitulé « Le Mystère du Lac » sur le site du Val Joly, sous réserve que la Communauté de Communes Sud-Avesnois verse une subvention au moins équivalente, étant donné que ce spectacle se déroule sur son territoire.

Or, il apparaît que cette communauté de communes ne versera pas de subvention mais mettra à disposition de l'association différents matériels dont un chapiteau. Après évaluation de cette mise à disposition, avec avis favorable du Bureau communautaire, le Conseil de Communauté, à l'unanimité, décide de ramener cette subvention à 5.000 € versés sur deux exercices, soit 2.500 € en 2014 et 2.500 € en 2015.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée.

